

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE**  
Le 1<sup>er</sup> décembre 2005

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ**  
**Dofasco Inc. (DFS)**  
**Plan d'arrangement**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU PLAN D'ARRANGEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Dofasco Inc. (Dofasco) et ThyssenKrupp ont annoncé le 28 novembre 2005 qu'ils sont arrivés à un accord par lequel ThyssenKrupp offrirait d'acquérir la totalité des actions ordinaires en circulation de Dofasco dans une transaction amicale, entièrement en espèces. Les actionnaires de Dofasco recevront 61,50\$ canadiens par action ordinaire détenue.

L'offre sera acheminée aux actionnaires par courrier début décembre et restera ouverte pour une période de 35 jours à compter de la date d'envoi. L'offre sera soumise à l'acceptation des deux tiers des actions de Dofasco et à l'approbation des autorités réglementaires.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3548 ou le département des opérations de CDCC.

Joëlle Saint-Arnault  
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no : 176-2005